

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 13 »
Un N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.—Francfort, 17 juin.

On écrit de Berlin, 16 juin :

« On apprend que la mission du prince Guillaume, qui visite les provinces rhénanes, est principalement de tranquilliser les esprits par sa présence, la où le besoin pourrait encore s'en faire sentir, et il aurait reçu à cet égard de pleins pouvoirs illimités. Il fera en même temps l'inspection des septième et huitième corps d'armée, cantonnés sur la frontière. »

— On dit qu'après avoir pris les bains de Carlsbad, le prince de Nesselrode ira à Toplitz, où l'empereur de Russie doit arriver dans les premiers jours de juillet.

— On écrit de Hanovre, le 15 juin :

Hier, à l'ouverture de la séance de la seconde chambre, le conseiller de justice Conrad a fait la motion suivante :

« Les états consentent à délibérer sur la constitution qui leur a été présentée par S. M. ; mais ils doivent déclarer que par là la constitution qui a été en vigueur avant l'avènement de S. M. ne peut être annulée qu'autant que la représentation nationale établie par cette constitution donne son consentement. »

Le commissaire royal s'étant opposé de toutes ses forces à la prise en considération, M. Christiani lui a répondu avec vivacité.

D'autres députés ayant ensuite pris la parole, le commissaire royal a cru devoir protester contre toute prise en considération, ce qui a produit un vrai tumulte; on a soutenu que le commissaire n'ayant pas le droit de faire des propositions, il ne pouvait non plus faire de protestations.

Enfin le député a proposé, comme amendement, de remettre la discussion de la proposition jusqu'au 3° vote sur le projet de constitution. Mais le président, déclarant alors que la proposition principale est inadmissible (nouveau tumulte), on lui conteste le droit de juger de l'admissibilité des propositions de la chambre, et au moment où le syndic général veut mettre aux voix la motion Christiani, le président lève la séance.

Il est difficile de dépeindre l'agitation qu'a produite cette manœuvre; on s'attendait à une séance orageuse pour le lendemain.

Aujourd'hui, après la lecture du procès-verbal, le député de la ville d'Achim prend la parole, et déclare que le tumulte de la veille devait être attribué au commissaire royal, qui s'était permis de présenter une protestation à la chambre et il demande que le passage qui a rapport à cette protestation soit rayé du procès-verbal; le commissaire royal est forcé de déclarer qu'il ne prétend pas à ce droit.

On reprend la discussion de la veille; le député de la ville de Buxthémond propose comme sous-amendement, de remettre la délibération sur la motion principale jusqu'à la fin de la première délibération et avant le premier vote sur l'ensemble du projet de constitution; il motive cet ajournement sur le besoin de rectifier le texte de la motion, qui laisserait un double sens, en ce que l'on pourrait croire qu'en parlant de la constitution en vigueur, avant l'avènement de S. M., on pourrait paraître désigner celle de 1819.

Ce sous-amendement ayant été adopté, on passe à la première délibération sur le projet de constitution.

Quoique le commissaire royal (M. Leist) se soit donné beaucoup de peine pour défendre longuement son œuvre, personne n'a pris le soin de lui répliquer, et le premier titre, tel qu'il a été amendé par la commission, a été adopté sans discussion par 28 voix contre 24.

FEUILLETON.

LE COURONNEMENT DE LA REINE D'ANGLETERRE.

On ne s'occupe plus à Londres que du couronnement de la reine d'Angleterre. Les dames patronesses des assemblées d'Almack ont résolu de donner à cette occasion trois bals, où on déploiera la plus grande magnificence. On sait avec quelle sévérité sont réglées les admissions à ces bals si renommés. Les clubs masculins ne veulent pas rester en arrière. Dans la matinée du jour du couronnement des déjeuners seront offerts par le club d'United Services, et par d'autres clubs, aux dames invitées. Cet exemple sera suivi par toutes les familles dont les maisons sont situées le long de la ligne que doit suivre le cortège. Sir Edward et lady Antrobus et le baron Rothschild se proposent de faire couvrir de riches et magnifiques tapisseries le devant de leurs hôtels respectifs, et l'on calcule que 500 personnes occuperont des sièges sur les terrasses de ces deux hôtels.

Voici la route que doit suivre le cortège de la reine d'Angleterre, le jour du couronnement, en sortant du nouveau palais: Constitution-Hill, Piccadilly, Saint-James-Street, Pall-Mall, Cockspur-Street, White-Hall, Parliament-Street, et il entrera par la porte occidentale de l'Abbaye de Westminster. Il partira du palais à dix heures, et il reviendra par le même chemin.

Les journaux anglais publient en ces termes le programme des cérémonies :

Aperçu sur les cérémonies qui auront lieu dans l'église de l'Abbaye de Westminster, le 28 juin.

Les pairs et pairesses seront conduits à leurs places réservées dans l'abbaye de Westminster avant l'arrivée de la reine. Les lords spirituels au nord, les lords temporels au midi : les pairesses au nord.

La reine, les princesses et les princesses du sang, avec les officiers du château, partiront du château de Buckingham à dix heures. Le cortège arrivera vers onze heures à l'abbaye. Les évêques et les nobles recevront

(L'opposition traîne la discussion en longueur pour attendre l'entrée à la chambre de plusieurs députés qui doivent la renforcer.)

ANGLETERRE.—Londres, le 19 juin.

Hier, S. M. a donné un grand bal au nouveau palais. On y a remarqué l'élite de la noblesse. Le bal a été très-animé, S. M. a dansé avec le prince Georges de Cambridge, et avec le prince Nicolas Esterhazy. Le prince Esterhazy portait l'uniforme hongrois en velours cramoisi, orné de diamans d'une valeur de plus de 60,000 liv. Parmi les nobles étrangers qui assistaient à cette fête on remarquait le prince et la princesse Schwartzberg, le landgrave de Furstemberg, le prince Alfred de Nindesh Gratzans, S. A. le prince de Ligne, les comtes Croquenbourg et d'Andelot, le prince Putbus, le baron de Valdern et le marquis de Miraflores.

S. M. portait une robe de satin blanc couverte d'une tunique de blonde et garnie de roses blanches et de perles. Sa coiffure était une couronne de roses blanches mêlée de brillans, elle portait au bras l'ordre de la Jarretière, et sur le côté l'étoile de l'ordre en brillans.

Le duc de Wellington a donné hier son banquet annuel, à l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Waterloo. Le dîner a été servi dans le service d'argent que lui a donné le feu roi de Portugal don Juan; on a fait aussi usage du magnifique service d'or, offert au duc par le feu roi Georges IV, ainsi que du service de porcelaine de Postdam, présent du roi de Prusse. Les toasts suivans ont été portés au milieu des applaudissemens les plus vifs : « A la reine, à la mémoire des héros qui sont tombés au champ de Waterloo, à nos braves compagnons d'armes »

— On lit dans le NEW-YORK GAZETTE : Sir Georges Arthur, lieutenant gouverneur du haut Canada, a accordé la grâce aux prisonniers qui étaient détenus dans la prison de Toronto, et ils ont été remis en liberté. Ils ont adressé à ce fonctionnaire une lettre dans laquelle ils lui témoignent la plus vive reconnaissance pour sa clémence, et le regret le plus profond d'avoir pris part à la rébellion.

— On écrit de Lisbonne, le 12 juin : Les ministres de la justice et des finances Manoel Duarte Leitao et Manoel Antonio de Carvalho, ont offert leurs démissions, mais la reine ne les a pas acceptées, ils continuent à garder leurs portefeuilles.

FRANCE.—Paris le 20 JUIN.

Le départ de M. le duc d'Orléans pour aller inspecter les garnisons du Nord doit avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine. Il doit être accompagné par le 4° régiment de hussards jusqu'aux limites de la première division militaire.

— M. le comte Hector de Béarn, qui a été chargé d'affaires à Naples, depuis 1850, a été désigné, ainsi que M. le Marquis de Bérenger, pour accompagner M. le duc de Nemours à Londres, pendant les fêtes du couronnement.

— M. le duc de Nemours quittera Paris demain mercredi. Il ira coucher à Eu le même jour, et s'embarquera le lendemain à Dieppe. M. le comte Hector de Béarn accompagnera le prince, ainsi que M. le marquis de Bérenger.

— Le Galignan's Messenger dit ce matin que le prince de Joinville est arrivé à Washington, le 25 mai.

— M. Hypolite de Passy a écrit à l'Académie des sciences morales et politiques pour faire connaître sa candidature à

la reine à son entrée. S. M. ira s'habiller dans un boudoir qui lui sera préparé, et elle sortira de ce boudoir en grand costume.

La marche sera ouverte par les membres du conseil privé et les grands officiers de la couronne. Viendront ensuite : la duchesse de Cambridge, la duchesse de Kent, la duchesse de Gloucester, le duc de Cambridge, le duc de Sussex, le grand constable d'Irlande, le grand constable d'Écosse, le comte maréchal d'Angleterre, le vicomte Melbourne avec le glaive de l'état, le lord grand constable d'Angleterre duc de Wellington avec son bâton de feld-maréchal. Les insignes de la royauté, la patène, la bible, le calice, portés par les évêques de Bangor, de Winchester et de Lincoln. La reine, avec une robe de velours écarlate, ornée de broderies d'or et fourrée d'hermine. Elle portera tous les colliers de ses ordres; sur la tête un diadème d'or. Huit dames d'honneur porteront la queue de S. M.; vingt-quatre dames et demoiselles d'honneur suivront. Les pages, aussitôt que le cortège sera entré, remettront aux grands officiers les insignes et les couronnes qu'ils portaient sur des coussins de velours. Les hérauts d'armes chargés de la garde de S. M. s'arrêteront à la première marche de l'estrade conduisant au trône.

La reine, après s'être agenouillée un instant sur un prie-dieu, prendra place sur le trône.

L'archevêque de Cantorbéry, assisté par le lord chancelier, le lord grand chambellan, le lord grand constable, et le comte maréchal, procédera, après ces préliminaires, à la reconnaissance de la reine.

Messieurs, dira-t-il, je vous présente en ce moment la reine Victoria, souveraine légitime de ce royaume : en conséquence, vous tous qui êtes venus ici pour lui rendre hommage, voulez-vous commencer? L'archevêque répétera cette formule, se tournant vers les autres parties de l'abbaye. S. M. debout devant le trône, regardera le peuple, qui répondra à la formule par les cris de : Dieu garde la reine Victoria ! Les fanfares et les tambours battant aux champs accompagneront la quatrième proclamation.

Un riche tapis d'or et un coussin seront disposés sur les marches de l'autel pour que la reine puisse s'agenouiller.

la place du prince de Talleyrand. Il aura pour concurrent M. Michel Chevalier.

— M. le général Haxo est atteint en ce moment d'une fièvre cérébrale. Elle s'est développée à la suite d'une opération douloureuse qu'il a subie il y a une quinzaine de jours.

— M. H. Vernet est de retour à Paris depuis quelques jours.

— La chambre des pairs a précludé hier à la discussion du projet de loi relatif à la conversion de la rente 5 p. c., par deux discours favorables au principe de la mesure. Seulement M. d'Audiffret, en admettant la légalité, repousse l'opportunité de cette loi, attendu, dit-il, que le gouvernement du roi n'en a pas pris l'initiative. M. d'Argout a répondu à M. d'Audiffret et a soutenu le principe de légalité et celui d'opportunité.

M. le comte d'Argout n'a pas eu le temps de terminer son discours et il doit reprendre la parole aujourd'hui. Nous voyons en outre les noms de MM. Humann et de Gasparin parmi les défenseurs du projet de loi. Il paraît en outre que parmi ceux qui sont inscrits contre, il n'en est pas qui soient disposés à se prononcer contre la légalité de la mesure, la plupart se contenteront d'attaquer la question d'opportunité.

Le résultat sera sans doute le même, quant au vote définitif de la chambre, puisqu'il ne s'agit que du rejet ou de l'adoption du projet de loi, et que la chambre en le repoussant ne mentionnera pas si elle adopte le principe de la légalité ou si elle rejette seulement l'opportunité.

— Dans la séance d'hier de la chambre des députés, le rapport sur la pétition relative à la refonte des monnaies de cuivre et de billon, a donné lieu à une discussion à laquelle plusieurs orateurs ont pris part. M. le ministre des finances a déclaré qu'il regardait la refonte de ces monnaies comme une des améliorations les plus urgentes, et qu'il espérait pouvoir présenter dans peu de temps un travail sur cette matière.

— Au départ du paquebot la Ville de Lyon, sorti de New-York le 26 mai, et arrivé avant-hier dans notre port, le bruit de la mort du général Inginae s'était répandu parmi les personnes ordinairement les mieux informées. On rapportait qu'un noir s'étant introduit dans l'habitation qu'occupait le général à Léogane, petite ville située à quatre lieues du Port-au-Prince, s'était rendu coupable de ce crime qui a jeté la consternation dans tout le pays.

Le général Inginae exerçait, après le président Boyer, la plus grande influence dans les affaires du gouvernement haïtien, et c'était lui que la voix publique aurait appelé sans doute à recueillir l'héritage politique du chef suprême de la république.

Une lettre du Port-au-Prince du 5 mai, reçue par une des maisons de commerce du Havre, confirme dans les termes suivans ce malheureux événement, qui, s'il faut en croire cette dernière version, n'aurait pas causé, immédiatement du moins la mort du général Inginae :

« Le général Inginae vient d'être assassiné dans son habitation, située à peu de distance de la ville; l'assassin s'est introduit chez lui, à deux heures de la nuit, soi-disant pour lui remettre une dépêche très-pressée. Tandis que le général lisait, le meurtrier a appuyé son pistolet sur l'épaule d'un jeune homme qui tenait le chandelier, et il a lâché son coup. La balle a traversé le dessous de la mâchoire, et est sortie par la bouche, en emportant trois à quatre dents; la blessure, dit-on, n'est pas mortelle.

La reine s'avancant vers l'autel ira à l'offrande : elle donnera à l'archevêque de Cantorbéry, après les avoir reçus des mains des officiers de sa maison ; 1° une magnifique nappe d'autel, de drap d'or ; 2° un lingot d'or du poids d'une livre; ce lingot sera déposé à l'offertoire. L'archevêque fera alors la prière commençant ainsi : O Dieu qui habites une haute et sainte place. Après la prière, S. M. se lèvera pour retourner à son trône. Les insignes de la royauté seront déposés sur l'autel. L'archevêque de Cantorbéry, assisté par l'évêque de Rochester et celui de Carlisle, célébrera le service. L'évêque de Londres prononcera un sermon, après lequel l'archevêque de Cantorbéry s'avancera près de la reine, et lui adressera les questions voulues. La reine se lèvera, ira s'agenouiller sur les marches de l'autel, et la main droite étendue sur les saints évangiles, elle prètera le serment royal du couronnement, baisera le livre-saint et signera la formule du serment déjà préparé.

La reine, après une prière dite par l'archevêque, pendant laquelle elle se sera reposée sur le trône, viendra de nouveau se placer devant l'autel. La maîtresse de la garde-robe lui enlèvera son manteau écarlate qui sera porté dans la chapelle de Saint-Edouard. La reine prendra place dans le fauteuil de Saint-Edouard, couvert de drap d'or. Alors aura lieu la cérémonie de l'onction. Quatre chevaliers de la Jarretière : le duc de Rutland, le marquis d'Anglesey, le marquis d'Exeter et le duc de Buccleugh tiendront, au-dessus de la tête de S. M., un riche drap d'or. Le doyen de Westminster prendra l'huile sainte qu'il transmettra à l'archevêque de Cantorbéry, et celui-ci oindra la reine sur la tête et les mains en forme de croix, disant : « Soyez ointe. » S. M., après s'être assise dans le fauteuil de Saint-Edouard, fera replacer sur l'autel les éperons qui lui auront été présentés. L'archevêque, ayant reçu des mains du vicomte Melbourne le glaive de l'état, le placera dans la main droite de la reine Victoria en lui disant : « Recevez cette épée royale. » La reine s'avancera vers l'autel, et elle offrira une autre épée dans un fourreau de velours rouge. L'archevêque la placera sur l'autel. Le glaive de l'état sera racheté par le vicomte Melbourne, moyennant 100 shill. Le doyen le lui remettra. Il placera ensuite sur les épaules de la reine un riche man et

» C'est attentat, que l'on croyait être la suite d'une vengeance particulière, paraît avoir été inspiré par un motif politique; car, à sa suite, on a voulu arrêter un commandant à Léogane, soupçonné d'être dans cette affaire. Les travailleurs de l'habitation de ce commandant se sont dirigés vers la montagne, où ils se sont installés dans un fort tout demantelé. Le régiment de Léogane marche sur eux. »

(JOURNAL DU HAYRE.)

Le général Inginac est un des signataires du traité qui vient d'être conclu par M. de Lascases, au nom de la France, avec le président de la république d'Haïti relativement à l'indemnité.

La question hollando-belge révèle chaque jour de nouveaux embarras; il paraît que la conférence avait moins en vue les intérêts de la Belgique que ceux du roi de Hollande, dans la reconnaissance de la nationalité belge. Une note du cabinet que présidait jadis M. Casimir Perrier et adressée par ce ministre à M. Surllet de Chokier, régent de la Belgique, a circulé aujourd'hui sur les bancs de la chambre. Il est expressément dit dans cette note qu'il y a en politique des nécessités absolues comme en principe; que le vote des 18 articles ne prévaudrait jamais contre l'intégrité de la nationalité belge; qu'ils ne sont qu'une formule de transaction provisoire pour arriver à un traité que les circonstances forcent d'ajourner. M. Molé a paru très-occupé de cette révélation inattendue, et il a été expédié dans la matinée un courrier à M. Sébastiani et un officier d'ordonnance à Bruxelles. Cette note, cause aujourd'hui de tant d'embarras diplomatiques, avait été portée jadis à Bruxelles par M. Perrier fils.

(CORRESP.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

La commission d'examen des propositions d'emprunt se réunit fréquemment; on croit savoir positivement que demain le rapport général sera fait. Il conclura au rejet définitif des propositions Laffitte et Garcias, et à la prise en considération des projets financiers présentés par M. Aguado. Le ministre serait dans l'intention de dissoudre la chambre.

Des dépêches d'Espartero sont arrivées au ministère. Le général en chef écrit qu'il compte sur un succès décisif, si les 15 bataillons carlistes contre lesquels il marche, acceptent le combat.

Une nouvelle insurrection a éclaté à Estella parmi les troupes après le départ du prétendant pour Tolosa; on a été obligé de faire marcher de l'artillerie dans cette direction.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 21 juin.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

M. Van de Weyer, ministre plénipotentiaire à Londres, a été reçu par sa majesté.

M. Van de Weyer doit repartir pour Londres dimanche prochain.

M. le baron James de Rothschild est arrivé ce matin à neuf heures, à l'hôtel de Belle-Vue. Il a reçu la visite de toutes nos notabilités financières et industrielles.

Hier a lieu au gouvernement provincial du Brabant l'adjudication de construction de l'embranchement du chemin de fer de Landen à St.-Trond, consistant en terrassement, travaux d'arts et autres ouvrages. Les soumissionnaires qui y ont pris part sans l'approbation de M. le ministre sont MM. P. Schaken, d'Ostende, pour 544,545 francs; N. Hignoul, d'Ans, 560,000; et J. Chainaye, de Borgharen (Limbourg) 566,000, la mise à prix par le gouvernement était de 567,420 fr. 87 c.

Le sous-lieutenant officier-payeur M....., du troisième bataillon du deuxième de ligne, en garnison à Arlon est disparu en laissant un déficit dans sa caisse d'environ 2,500 fr. et devant à diverses personnes au-delà de 2,000 francs.

(OBSERVATEUR.)

Dans le courant d'avril dernier M. Henry Carr, anglais, établi à Bruxelles, ayant découvert qu'il existait des relations intimes entre sa femme Elisa Kirchner et un M. William Brown, était parvenu à connaître la maison où avaient lieu leurs entrevues.

de drap d'or. L'archevêque placera ensuite au quatrième doigt de la main droite de la reine la bague royale.

Le duc de Norfolk, à genoux devant la reine, présentera à S. M. un gant pour sa main droite. La reine mettra ce gant sur lequel seront figurées en broderies les armes d'Howard. Les deux sceptres, l'un surmonté de la croix, et l'autre, de la colombe, seront placés par l'archevêque dans les deux mains de la reine. L'archevêque, prenant sur l'autel la couronne de Saint-Edouard, la bénira; puis, assisté de plusieurs évêques, il placera la couronne sur la tête de S. M. Alors le peuple criera: « Dieu garde la reine! » Les pairs et les pairesses, tête nue jusqu'alors, ceindront au même moment leurs couronnes, les évêques se couvriront, les trompettes avec les tambours exécuteront des fanfares, et l'artillerie de la tour et du parc tireront des salves. Puis la sainte Bible sera présentée à S. M. qui la rendra au doyen. Un *Te Deum* sera chanté; la reine retournera occuper le trône sur lequel elle s'était assise au commencement de la cérémonie. La reine, ayant pris place sur le trône, tous les grands officiers de l'Etat se presseront au pied du trône.

L'HOMMAGE. — Après l'exhortation, S. M. remettra le sceptre, surmonté d'une croix, au lord du manoir de Worksop, pour le tenir à sa droite; le sceptre, surmonté d'une colombe, au duc de Richmond, pour le tenir à sa gauche pendant l'hommage. L'archevêque s'agenouillera alors devant la reine et prononcera, pour lui ainsi que pour les lords spirituels, les paroles de l'hommage. L'archevêque baisera ensuite la main de S. M., et les lords spirituels seront admis au même honneur. Les ducs de Sussex et de Cambridge franchiront les marches du trône, et après avoir ôté leurs couronnes, s'agenouilleront devant la reine. Le duc de Sussex prononcera les mots de l'hommage et le duc de Cambridge les répétera. LL. AA. RR. toucheront la couronne sur la tête de S. M., baisera sa joue gauche, et se retireront. Les ducs et autres pairs suivront. Le plus âgé de chaque rang prononcera la formule de l'hommage et les autres la répéteront. Chaque pair touchera ensuite la couronne de S. M., baisera sa main et se retirera; les pairs portant des épées les remettront, pendant la cérémonie de l'hommage, aux nobles placés près d'eux. L'hommage terminé, la reine recevra les deux

Profondément blessé dans ses plus chères affections son honneur et le repos de sa famille, M. Carr lâcha, rue des Quatre-Vents, un coup de pistolet sur M. Brown au sortir d'une de ces entrevues. Traduit pour ce fait devant le tribunal correctionnel, il n'y fut condamné qu'à 3 jours d'emprisonnement, vu les circonstances atténuantes qui expliquaient cet acte de violence.

On sait que, sur une puissante intervention, le roi fit immédiatement remise de la peine à laquelle M. Carr avait été condamné.

A la suite de cette affaire M. Brown et M^{me} Elisa Kirchner furent poursuivis d'office pour adultère, et c'est jeudi dernier que cette cause a été appelée devant le tribunal correctionnel.

Comme on le concevra facilement les curieux ne manquaient pas aux débats piquants de cette affaire. M. Wattlef a présenté la défense de M. Brown, et malgré une brillante improvisation, il n'a pu détruire les déclarations accablantes d'un grand nombre de témoins.

M. William Brown a été condamné à 3 mois d'emprisonnement, 100 francs d'amende et aux frais. Mme Carr, née Elisa Kirchner, actuellement en Angleterre, également à 3 mois de prison, sans amende.

Bruxelles, le 21 juin. — (3 heures). Moins de transactions que la veille, mais cours bien tenus, tel est le résumé de la bourse. Presque toutes les valeurs cotées étaient demandées; on s'aperçoit que les capitaux reviennent aux bons placements. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 34 2/8 A., 5 p. c. 101 1/2 4 p. c. 92 1/2 A., et après la cote il se tenait à 92 3/4. Hier au Lloyd et aujourd'hui à l'ouverture de la bourse il a été fait plusieurs marchés en nouvel emprunt 5 p. c. à des prix divers, ils sont stipulés en livres sterling. Comme les conditions de l'émission ne sont pas encore connues, nous nous dispenserons de rapporter les prix, dans l'intérêt même des contractants. On croit que l'avis officiel paraîtra demain dans le *Moniteur*, ou au moins avant le départ de M. le baron James de Rothschild, qui a reçu ce matin la visite de toutes nos notabilités financières et industrielles.

Société Générale titres en nom n. 850 A., certificats au porteur émission de Paris 1750 A.; Société de Mutualité 117625 1177 50 (117 5/8 5/4) beaucoup d'argent; Banque de Belgique 1420142; Actions-Réunies 1027 50 (102 5/4) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 1155 (115 1/2) A.; Sars-longchamps 1750 (175) A.; Société Nationale 1200 (120) A., point de vendeurs; Manufacture des Glaces 1205 (120 1/2) A.; Société de Commerce 1550 (155) A.; Bray et Maurage 126 (650) A.; Bois des Hamandes 96 (480) A.; Société Linrière de Gand 4025 (102 1/2) A.; Lits Militaires 1150 (115) A. demandés après la cote. Chemin de fer de Sambre et Meuse 96 (480); Banque Foncière 1050 (105); Emprunt de la ville 95.

Les actions de la Caisse de Valenciennes figurant à la cote de Paris aux cours de 950 950 et 950, ont été inutilement demandées à 962 1/2, il y avait un seul donneur pour quelques pièces à 970.

L'actif espagnol s'est bien tenu au prix de 21 A., il fallait payer 21 1/16 pour en obtenir.

Rien en huiles.

Anvers, deux heures 5/4. — Par voie télégraphique. Ardoin 21 1/16 cours, Banque de l'Industrie 108 cours.

LIÈGE, LE 22 JUIN.

On est occupé, en ce moment, à réparer une partie du quai d'Avroy. Nous saisissons cette occasion pour signaler de nouveau, à l'attention du conseil municipal, l'état de dégradation où se trouvent les accotements de ce quai, et la nécessité de les débarrasser enfin des matériaux qui gisent là depuis dix-huit mois, et entravent la circulation sur une assez grande étendue. Les années précédentes, on réparait les dégâts faits par les pluies et par les débordements de la Meuse, au commencement du printemps, et on avait soin d'égaliser le terrain, creusé et sillonné en tout sens, en y étendant des couches de gravier fin; cette année-ci, où les pluies ont été beaucoup plus fortes et continuent toujours, on n'a rien fait encore; on a complètement négligé l'entretien de la seule belle promenade qui nous reste après la transformation du quai de la Sauvenière en rue. Cette incurie cessera-t-elle bientôt? Nous l'espérons. Il est vrai que chacun, dans le conseil, ne songe qu'à sa paroisse, et que le quartier d'Avroy n'y est point représenté.

Un journal de cette ville, en rendant compte de la séance dans laquelle la cour a procédé aux présentations pour les places vacantes dans son ressort, a signalé M. le conseiller Dechamps comme le seul absent. On nous prie aujourd'hui de faire connaître les motifs de cette absence. Une indisposition subite et sérieuse, survenue à M^{me} Dechamps, partie

sceptres des ducs de Norfolk et de Richmond. Pendant cette cérémonie, le chœur chantera l'hymne: *Voici le jour que le Seigneur a fait*, et le trésorier de S. M. distribuera les médailles du couronnement.

LE SAINT-SACREMENT. — Les évêques de Carlisle et de Rochester recevront des mains de l'archevêque la patène et le calice qu'ils porteront dans la chapelle de Saint-Edouard. Ils en rapporteront le pain sur la patène et le vin dans le calice. La reine se rendra ensuite à l'autel, ôtera sa couronne, la remettra au lord-grand-chambellan et s'agenouillera. Les évêques présenteront à S. M. la patène et le calice; S. M. les remettra à l'archevêque qui, après avoir dit la prière: *Bénis, ô Seigneur! les dépositaires sur l'autel et les couvrira d'une gaze richement ornée. La reine, encore agenouillée, fera sa seconde offrande et ira se placer, à genoux, sur un coussin placé devant son trône; S. M. s'approchera ensuite de l'autel et recevra le sacrement. L'archevêque lui donnera le pain et le doyen de Westminster lui présentera le vin. La reine, après avoir repris sa couronne des mains du lord-chambellan, retournera à son trône. La séance terminée, S. M. descendra dans la nef et se rendra dans la chapelle de Saint-Edouard. Arrivée devant l'autel, S. M. remettra à l'archevêque le sceptre, surmonté d'une colombe. L'archevêque le déposera sur l'autel, le lord-grand-chambellan ôtera à S. M. le manteau impérial, et jettera sur ses épaules le manteau royal de velours rouge. L'archevêque placera le globe dans la main de S. M.*

« La reine sortira du chœur et se dirigera vers la porte occidentale de l'abbaye. Elle aura sur sa tête la couronne; dans la main droite, le sceptre, avec la croix, et dans la main gauche, le globe. Les princes et princesses du sang royal porteront leurs couronnes. Les quatre épées seront portées devant la reine, comme auparavant. Le doyen et les évêques resteront dans le chœur. Les nobles qui auront porté la couronne, le globe, le sceptre avec la colombe, les éperons et la crose de saint Edouard, marcheront dans le même ordre que précédemment. Les évêques qui auront assisté S. M., porteront leurs mitres. Les épées et les insignes royaux seront remis aux officiers nommés à cet effet. La reine et les princes et princesses du sang royal retourneront au palais dans le même ordre qu'à l'arrivée. » Signé, NORFOLK, comte-maréchal.

pour l'Allemagne, a forcé son mari d'aller la rejoindre la veille de l'audience solennelle. Nous obtiendrions à ce désir avec d'autant plus d'empressement, que nous étions d'avance convaincus qu'une raison grave et légitime avait pu seule éloigner ce magistrat zélé dans une circonstance importante.

Quelques personnes ont paru étonnées du peu de suffrages obtenus pour la présidence, par M. Lamberts, vice-président du tribunal de Liège; nous ferons observer à cet égard, que cet ancien et honorable magistrat ne s'était pas mis sur les rangs, et que c'est nonobstant son silence qu'il a été porté par deux membres de la cour. M. Lamberts a cru qu'à son âge le fardeau de la présidence devenait trop lourd pour ses forces. Ce scrupule honore la délicatesse de ce vieillard respectable, autant que ses longs services le recommandent à la reconnaissance et à l'estime du public.

Il y a quelques jours, un homme a failli être écrasé contre le mur du rempart qui s'étend de Hocheporte à la citadelle, par le conducteur d'un fourgon, attelé de deux chevaux, qui descendait au galop la montagne Ste.-Walburge. Il convenait que l'autorité militaire de la place, qui d'ailleurs exerce la police avec une vigilance dont les habitants n'ont qu'à se louer, veillât à ce que de semblables accidents ne se renouvelassent plus, en punissant sévèrement ceux qui enfreindraient les ordres qu'elle pourrait donner à ce sujet.

On n'entend plus parler du nouveau pont. Restera-t-il tel qu'il est? Attendra-t-on pour le démolir, ou pour réparer les vices de construction qui ont été signalés par les hommes de l'art, jusqu'à ce qu'un grand malheur soit arrivé? Rien n'est encore décidé non plus au sujet des divers plans proposés pour la rectification du cours de la Meuse. Il nous semble cependant qu'on a eu le tems d'examiner mûrement la question, qui est très-simple en elle-même, et qui ne s'est compliquée que par l'intervention d'une foule d'intérêts privés aux réclamations desquels il importe de mettre fin.

S. A. Mgr. le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, frère du roi, accompagné des princes ses deux fils et d'une suite nombreuse, est descendu avant-hier au Pavillon Anglais. Ils sont partis pour Bruxelles par le chemin de fer. S. A. se rend à Londres pour assister au couronnement de la reine Victoria. Les princes ses deux fils repasseront lundi par Liège pour retourner à Bonn.

Pendant le court séjour qu'elle a fait à Liège, S. A. s'est rendue chez M. Lessence-Rongé, fabricant d'armes, et a fait de nombreuses acquisitions d'armes fines. Il en a en outre commandé d'autres.

Un habitant de la rue Puits-en-Sock, Outre-Meuse, nous écrit que depuis longtemps une forte odeur de gaz se fait sentir au Pont St-Julien. Plusieurs personnes, dit-il, ont été à diverses reprises en prévenir la compagnie du gaz, au bureau de son établissement, rue Jonfosse, en l'invitant à faire visiter le gros tuyau, qui dans cette localité, est placé au jour; mais jusqu'à présent cette information n'a amené aucun résultat, et l'odeur continue à incommoder le voisinage. La société du gaz a l'habitude d'apporter beaucoup de soins à tous les détails de son entreprise; nous sommes certains qu'elle s'empressera de vérifier l'exactitude du fait avancé, et de faire droit, aux justes plaintes de notre correspondant.

Nous avons annoncé hier la conclusion de l'emprunt des TRENTE-SEPT MILLIONS. M. le baron James de Rothschild, que l'on attendait avant-hier au soir de Paris pour ratifier le contrat, n'est arrivé qu'hier matin à neuf heures. Il est descendu à l'hôtel de Belle-Vue.

Nous ne connaissons pas encore les conditions de l'emprunt; nous savons seulement qu'il est fait au taux de 5 p. c. Avant-hier au soir, au Lloyd, il en a été traité quelques pièces à 75, livrables un mois après l'émission. Hier à la bourse on en a également négocié à différents prix.

L'emprunt décrété pour l'achèvement des travaux du chemin de fer est contracté. Ce fait, peu important en lui-même, est, dans les circonstances présentes, presque un

« Le service étant terminé, S. M., accompagnée de deux évêques assistants, des grands officiers de l'Etat, des gentilshommes portant les quatre épées devant elle et des gentilshommes qui auront porté les insignes alors déposés sur l'autel, descendra dans la nef et passera par la porte du côté sud de la chapelle de Saint-Edouard. Les gentilshommes porteurs des insignes les reprendront des mains du doyen de Westminster en passant par la chapelle. L'orgue et les autres instruments joueront pendant cette cérémonie. S. M. étant dans la chapelle et se tenant debout devant l'autel, remettra le sceptre surmonté d'une colombe qu'elle tiendra dans sa main gauche, à l'archevêque qui le déposera sur l'autel. S. M. sera alors dépouillée de son manteau royal, impérial ou robe d'Etat, et revêtue d'une robe de velours pourpre par le lord-grand-chambellan. L'archevêque placera alors le globe dans la main gauche de S. M. Après cette cérémonie, S. M. retournera à la porte de l'abbaye ayant la couronne sur la tête et tenant dans sa main droite le sceptre avec la croix, et dans sa main gauche le globe. LL. AA. RR. les princes et princesses porteront leurs couronnes sur la tête. Les quatre épées seront portées devant la reine, dans le même ordre qu'auparavant.

Le doyen, les chanoines et les évêques portant la Bible; le calice et la patène resteront dans le chœur. Les gentilshommes qui auront porté la couronne, le globe, le sceptre avec la colombe et la crose de Saint-Edouard, marcheront dans le même ordre qu'en arrivant; tous les pairs auront leur couronne sur la tête; les archevêques et évêques porteront leurs mitres et leurs crosses. Les quatre épées et les insignes seront reçus à la porte de l'ouest par les officiers du trésor des joyaux de la couronne nommés à cet effet.

S. M., les princes et les princesses du sang royal retourneront au palais dans le même ordre et avec le même cérémonial qu'en arrivant à l'abbaye de Westminster.

« Le comte-maréchal duc de Norfolk.

« Parmi les instructions délivrées par le comte-maréchal, on remarque celle-ci: « Personne ne sera admis à assister à la cérémonie du couronnement en vêtements de deuil. »

événement. L'emprunt est contracté en effet au moment où de nouveaux actes diplomatiques, une adhésion tardive, de la part de la Hollande, au traité du 15 novembre, étaient venus répandre de l'inquiétude sur notre situation politique. Cette inquiétude, nous ne l'avons pas partagée, parce que nous avons foi dans le bon droit de la Belgique et dans l'équité des puissances appelées à prononcer sur nos différends, mais elle n'en existait pas moins, et elle n'en a pas moins affecté pendant quelque temps le cours de tous nos fonds, alimentée qu'elle était d'ailleurs, par des dissentiments survenus au sein de la capitale même du royaume, entre la régence et le gouvernement.

Contracté lorsque le pays se trouve dans une telle situation, l'emprunt est assurément une remarquable preuve de l'étendue du crédit de la Belgique et de la puissance de ses ressources. Contracté par la maison la mieux placée pour prévoir les événements politiques, il sert à apprécier tout ce qu'il y a de sécurité dans notre avenir.

Le Lynx se plaint de nouveau de ce qu'à l'occasion de son procès il ne lui a pas été permis de prendre dans les bureaux de la guerre la statistique exacte du matériel de l'armée, des munitions, poudres, balles, armes blanches et à feu que les Hollandais pourraient trouver sur tel ou tel point dans tel ou tel magasin etc. Nous serions curieux de savoir comment nous serions reçus dans les bureaux du prince Frédéric si nous nous avisions de lui adresser des demandes de cette nature?

Par arrêté royal en date du 31 mars 1858, M. d'Egremont, ancien greffier des états de la province d'Anvers, est nommé consul à Tunis (états barbaresques).

Par arrêtés royaux en date du 28 mai 1858, M. Partoes (Joseph), ancien agent commercial du gouvernement, et premier commis-rédacteur à la direction du commerce et de l'industrie au ministère de l'intérieur, est nommé consul à Smyrne (empire ottoman);

M. Bosch (Henri), archiviste à la cour des comptes, est nommé consul à Lima (Pérou).

Le gouvernement a reçu du consul de Belgique à Buenos-Ayres copie de la dépêche écrite à ce dernier par M. le contre-amiral commandant en chef la station française au Brésil et dans les mers du Sud, en date du 28 mars. En vertu de cette communication, le port de Buenos-Ayres, et tout le littoral du fleuve appartenant à la république Argentine, sont déclarés en état de blocus. Les bâtiments de commerce qui se trouvaient dans le port ou en rade de Buenos-Ayres, auront pu seuls en sortir jusqu'au 10 mai dernier. A partir de ce terme, l'interdiction sera devenue générale, et se sera également étendue aux bâtiments entrans et sortans.

Le gouvernement a reçu l'avis officiel que tous les ports du Mexique ont été déclarés en état de blocus par le commandant des forces navales françaises devant Vera-Cruz. Ce blocus, devenu effectif pour Vera-Cruz, dès le 16 avril dernier, n'a pas dû tarder à l'être également pour les autres ports Mexicains.

On sait qu'un arrêt de la cour de cassation a rejeté le pourvoi de M. le ministre des finances, relatif aux droits d'enregistrement à percevoir sur les apports mobiliers dans les sociétés anonymes. M. le ministre, par l'organe de son avocat s'est désisté avant-hier à la cour de cassation dans les deux affaires des Sociétés des Glaces et de fer d'Ougrée.

Le mercredi 18 juillet, à onze heures du matin, il sera procédé, au local du gouvernement provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, par-devant un conseil présidé par le gouverneur de la province et composé de l'ingénieur en chef directeur de Moor et du directeur de l'enregistrement du Brabant, à l'adjudication publique des ouvrages d'art à construire sur la section de Forest à Tubise, et des terrassements à exécuter sur cette section pour la fermeture de quatre lacunes et le redressement du lit de la Senne et du canal de Bruxelles à Charleroy.

Des exemplaires du devis et cahier des charges sont déposés dans les bureaux des gouverneurs et ingénieurs en chef des provinces, au ministère des travaux publics, et chez l'ingénieur en chef directeur de Moor, à Mons.

Les bassins d'Anvers n'ayant pas été dévasés depuis plus de huit ans; les navires y sont gênés dans leurs manœuvres, et lorsqu'ils ont un fort tirant, ils touchent presque tous. Il est question que la régence doit s'entendre soit avec M. F. Cochaux, soit avec la ville de Bruxelles, pour la construction d'un bateau dragueur d'après le système de notre Saint-Michel, ou la location de celui-ci pendant le temps nécessaire pour creuser les bassins et leur entrée. On estime à plus de 500 mille mètres cubes la vase qu'il faudra retirer pour donner aux beaux travaux de l'empire leur véritable profondeur. D'après les résultats obtenus dans notre canal que le Phoque de Nantes, tirant neuf pieds et demi, vient de parcourir sans alléger ni toucher, la régence et Anvers, peut en toute assurance conclure le traité qu'elle se propose; avant peu elle aura acquis de nouveaux titres à la reconnaissance de la navigation.

On écrit d'Anvers, le 20 juin: Sur la demande de la Société royale des sciences, lettres et arts d'Anvers, M. le ministre de la guerre a donné l'autorisation de faire couler la statue de Rubens à la fonderie de canons à Liège. L'inauguration du monument aura lieu en 1840, époque bi-séculaire de la mort du grand homme que la ville d'Anvers aura la gloire d'honorer d'une manière digne d'elle et de lui.

On écrit de Gand, 20 juin: Le roi vient d'envoyer à M. Gérard, inspecteur du cadastre et auteur d'une belle carte de la Flandre orientale, une bague de la plus grande valeur, ornée du chiffre royal et entourée de pierres précieuses, avec une lettre des plus flatteuses.

Une exposition d'objets d'art vient de s'ouvrir à St-Nicolas, au profit des nécessiteux. S. M. la reine a envoyé un écran brodé en chenille et monté en bois de palissandre incrusté; M^{me} la baronne de Schiervel a exposé un coussin brodé en laine. Dès le jour de l'ouverture, on a souscrit pour environ 4000 francs.

— On lit dans L'ECLAIREUR de Namur :

Un conflit fort grave vient de s'élever entre le commandant de la place et la veuve d'un militaire qu'on avait laissé logée dans les casernes depuis la mort de son mari. Depuis quelque temps, l'autorité militaire avait sollicité de l'administration communale l'expulsion de cette femme des casernes. Voyant qu'on n'accédait pas à sa demande, M. Pletinckx, pour des raisons que nous ignorons, fit mettre de force sur la rue, les effets et les meubles appartenant à cette veuve. De suite une action judiciaire lui fut intentée; il a été condamné hier à réintégrer dans le domicile violé, les meubles et effets qui étaient restés sur la rue, ainsi qu'à des dommages et intérêts à évaluer. Le commandant s'est opposé par la force à l'exécution de ce jugement, quoiqu'il fut appuyé par quatre gendarmes et deux huissiers.

M. Pletinckx a interjeté appel de ce jugement.

Un journal allemand, le *Télégraphe de l'Allemagne*, prétend que M. Durand, rédacteur du journal français de Francfort, reçoit une pension annuelle de 10,000 fl. des trois puissances du Nord et de la Hollande. Il a reçu l'invitation de l'empereur Nicolas de se rendre à Tœplitz si les souverains s'y réunissent.

M. Aniali, architecte et peintre en décors, vient de construire à Boston aux États-Unis, un théâtre tout entier en fer blanc. Ce projet dont les nombreux incendies de ces derniers temps ont donné l'idée, a été réalisé avec un plein succès et en très peu de temps. Les toiles, les coulisses, les banquettes, les loges, les galeries, jusqu'à la loge du souffleur et le parquet de la scène tout est en fer blanc. La peinture a beaucoup plus d'éclat et produit beaucoup plus d'effet que celle sur toile. Quoique la salle soit très vaste, on ne perd pas un mot de la voix des acteurs. A ces avantages se joint celui de l'économie, car les frais de construction ont été d'un tiers moindres que ceux d'un théâtre ordinaire.

A la première représentation on a applaudi avec entraînement, on a appelé l'inventeur sur la scène et la foule l'a ensuite accompagné chez lui en triomphe. Une souscription a été ouverte parmi le corps des négociants et on a offert à M. Aniali une tabatière en or, d'une grande valeur.

Le bureau de la Justice-de-Paix des Cantons SUD-OUEST est transféré rue d'Amal, n. 655.

FOIRE AUX LAINES.

Le collège des bourgmestre et échevins donne avis au public que la foire annuelle aux laines sera tenue cette année, comme de coutume, à partir du 5^{me} mardi de juillet (17), pour durer jusques inclus le samedi 21, au local de la place St-Barthélemi et à proximité de l'entrepôt, où un plancher est disposé pour recevoir les laines, le cas échéant.

Aux termes du règlement adopté pour cette foire, en date du 19 avril 1827 (bulletin municipal n° 86), il est à observer :

1° Qu'il n'est rien payé pour les places occupées pendant la tenue de la foire;

2° Que les laines expédiées pour la foire peuvent être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement à l'entrepôt des taxes municipales pendant 15 jours.

A l'hôtel-de-ville, en séance, le 20 juin 1858.

Le président, F. PIERCOT.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 20 JUILLET.

Naissances : 4 garç., 4 filles.

Décès : 2 garç., 2 hommes, 1 femme, savoir : Godefroid Joseph Dion, batelier, âgé de 45 ans, rue des Aveugles, célibataire. — Fidèle Désiré Colson, soldat au 1^{er} régiment de ligne, âgé de 21 ans, en garnison à Liège, célibataire. — Catherine Siquet, journalière, âgée de 70 ans, rue Saucy, veuve de Jean Defresne.

Du 21. — Naissances : 2 garçons, 1 fille.

Mariages 11, savoir :

Fran. Rob. Oliv. Napoléon Dresse, nég., sur Lafontaine, veuf de M. C. Ancion et Marie Isabelle Ancion, sans prof., même domicile. — Ch. Vanheer, menuisier à St-Trond, et Marie-Barbe Henneman, couturière, faub. Ste-Marguerite. — Arnold Jh. Dasse, boulanger, rue des Ecoliers, et Marguerite Joséphine Warnir, sans prof., faub. Vivegnis. — Gilles Ant. Jh. Neufcourt, choriste, rue Beuregard, et Marie Françoise Martin, sans prof., même rue. — Math. Jh. Dognée, armurier, sur Avroi, et Marie Ailid Massart, couturière, faub. St-Gilles. — Olivier Jh. Piette, tisserand, rue Grande-Bèche, et Marie Cath. Malherbe, journ., rue Saucy. — Pierre Jh. Grisard, imprimeur, rue Roture, et Marie Jh. Decharneux, sans prof., même rue. — Barthélemi André Houssa, Barbier, rue Hors-Château, et Marguerite Marquet, sans prof., à Jemeppe. — Michel Delvigne, charretier, faub. St-Léonard, et Marie Marguerite Henriette Debeur, sans prof., même faubourg. — Adolphe Jh. Habets, docteur en médecine et en chirurgie, rue de l'Université, et Marguerite Angélique Noël, sans prof., sur Meuse. — Jn. François Rossius, sans prof., rue Mississipi, et Marie Françoise Pinçon, sans prof., même rue, veuve de L. Sante.

Décès : 4 garç., 5 filles, 1 homme, 1 femme, savoir :

Lambert Ghaye, armurier, âgé de 89 ans, aux Thiers-à-Liège, veuf de Marie-Joseph Defourny. — Marie-Joseph Namotte, fileuse, âgée de 80 ans, rue Vert-Bois, veuve de Jean Broquet.

ANNONCES.

BAL DIMANCHE et LUNDI, chez DEPIREUX, faubourg Vivegnis.

Une respectable maison de COLOGNE cherche un BON ET SOLIDE VOYAGEUR, pour le débit de ses VINS de RHIN et MOSELLE en Belgique, ayant déjà voyagé dans cette partie, et connaissant cette branche de commerce. S'adresser rue Sœurs de Hasque, n° 281. 894

Des OUVRIERS TAILLEURS aux grandes pièces et sachant faire l'uniforme peuvent se présenter rue du Pont-d'Isle, n. 17.

QUARTIER A LOUER situé au commencement de la rue sur la Fontaine, et composé de 2 pièces au rez-de-chaussée, 5 chambres, cave et verger, etc. — S'adresser faubourg St.-Gilles, n° 205. 901

FABRIQUE

DE CHAPEAUX DE PAILLE,

RUE VINAVERD'ILE, N° 47, A LIÈGE.

L'épouse JANNÉ-JANSSEN a l'honneur d'annoncer que par suite d'achats très avantageux, ELLE A PU FAIRE UNE GRANDE DIMINUTION SUR LE PRIX de ses chapeaux, et des palmiers pour hommes et cadets. 778.

A VENDRE DE GRÉ-A-GRÉ, ET A UN PRIX TRÈS-AVANTAGEUX,

Une bonne Maison,

Avec cour et bâtiment derrière, sise à Liège, rue St-Séverin, au fond de l'Empereur, n° 548. S'adresser en l'étude de Maître DEBEFVE, notaire, rue Sœurs-de-Hasque, n° 281, à Liège. 895

VENTE

DE RENTES

QUI AURA LIEU AUX ENCHÈRES,

LE LUNDI 16 JUILLET 1858, deux heures de relevée, En l'étude à Liège du notaire KÉPPENNE, rue St-Hubert, n° 591,

Rentes en épeautre,

MESURE DE LIÈGE.

LOTS	m ^d s. q. p.	NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
1 ^{er}	14 4 » »	V ^o Roland Tombeur, de St.-Georges.
2	4 5 » »	Joseph Huart, de Petit-Axhe.
3	2 » 1 1 15	Jacq. Debrus, de Fexhe-lez-Slins.
4	2 » » »	Henri Doyen, de Jeneffe.
5	9 1 » »	François Dessart, d'Oreye.
6	2 » » »	Jean-Henri Matthy, de Termogne.
7	1 » » »	Sim. Marchoul et V ^o Thiou, de Willine.
8	3 » » »	Pierre Moes, de Fexhe-le-haut-Clocher.
9	2 » » »	Hubert Moreau, d'Yernawe.

RENTES EN SEIGLE, MESURE DE TONGRES.

8	1 4 » »	Fr. Denvoz et At. Lefebvre, de Crenwick.
9	1 3 » »	Daniel Festyens, de Membruggen.
10	1 5 » »	Marcel Goessens, de Koppertingen.
11	1 » » »	V ^o Laurent Jaspas, de Frère.
12	2 4 2 2	Les héritiers Maurissen, de Maestricht.

Rentes en argent.

LOTS	MONTANT DE LA RENTE.		NOMS ET DEMEURES DES DÉBITEURS.
	F. C.	F. C.	
1 ^{er}	290 02	7790 77	J ^o Mahy, marchand à Liège, au Marché.
2	81 75	2045 66	M. Rongé, m ^o d'armes, rue St.-Ursule.
3	24 51	486 25	Louis Coelet, au faubourg d'Amérouc.
4	7 60	151 95	Jean-Bapt. Englebert, rue Roture.
5	2 84	56 85	Toussaint Legraye, à Grivegnée.
6	12 15	362 11	Toussaint Lejeune, à Liège.
7	7 29	245 11	DDné. Cereche, au faub. St.-Léonard.
8	116 09	5889 87	La commune de Wihogne.
9	2 45	48 62	Thomas Hayen, de Zepperen, et autres.
10	101 11	2042 16	Louis Wittebrouck, de Zepperen.
11	60 17	1205 42	Théodore Horion, de Lanaye.
12	60 78	1215 60	Les sœurs Martens, d'Uffelken.
13	6 08	121 56	Jacques Emmanuel Gaillard, de Huy.
14	24 51	486 25	Nicolas-Jos. Philippart, de Huy.
15	56 47	729 54	V ^o Gaspar Preudhomme, de Huy.
16	8 51	170 20	Henri Wentmolders, de Cosen.
17	18 25	564 67	Martin Dubreuil, de Hasseltbrouck.
18	18 25	564 67	Nelys et Wagnans, de Hasseltbrouck.
19	17 02	486 20	M ^{me} Roberty, de Petit Fresin.
20	9 12	182 54	Albert Jos. Degrady, de Croenendael.
21	24 51	486 25	Noel Hanrotte, de Corswarem.
22	19 45	448 64	Jean Lenaerts, de Corswarem.
23	6 08	151 94	Jean Simon, de Kerkelom.
24	5 16	129 14	M ^{me} de Spineto, rue Vina-verd'Isle.
25	7 75	193 77	V ^o J ^o Lambert Daxhelet, de Polleur.
26	5 55	106 97	Ant. Joassin et Cath. Wery, d'Angleur.
27	9 12	182 53	Laurent Massart, de Wonck.
28	9 27	478 56	V ^o Toussaint Nihon, de Bligny.
29	91	18 20	Anne-Marie Putzeys, de St.-Trond.
30	13 57	267 43	Lambert Renard, de Frère.
31	5 95	79 02	V ^o Pierre Thirion, de St.-Georges.
32	56 47	729 54	Pierre Lesens, de Willine.
33	56 47	729 54	Simon Marchoul, de Willine.
34	50 59	1043 97	Pierre Leclercq et autres, de Pousset.
35	51 60	790 15	La commune de Celles.
36	20 66	415 56	Guill. Schoffeniels, de Willine.
37	7 29	177 77	Jean Vanschalkhoven, de Goyer.
38	17 02	540 56	Marie Vaval et Jh. Wery, de Petit-Axhe.
39	55 15	671 »	Guill. Jos. Thirion, de Corswarem.

Ces rentes d'anciennes constitutions sont payées exactement, dument inscrites et bien conservées ainsi qu'on peut s'en assurer par l'inspection des titres déposés en l'étude de M^e SERVAIS, notaire, place derrière le Spectacle, n° 857. 895

A LOUER UN BEAU ET GRAND QUARTIER, avec remise et écurie, le tout indépendant, rue Fond St-Servais, N° 478. 887

A VENDRE de gré à gré UN TERRAIN PROPRE A BATIR, de la contenance de 12 ares 6 centiares (2 verges grandes 15 1/5 petites), situé à la ruelle Laroux, aboutissant à la nouvelle route de la Bonne-Femme. S'adresser au n° 138, rue Sœurs de Hasque. 865

BELLE et BONNE MAISON à LOUER pour la St.-Jean, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 351. — S'adresser rue Agimont, n° 118. 905

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE
EN CONCESSION DE MINES

DE
HOUILLE,

GISANTES
SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE
374 hectares 66 ares,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE
**HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU,
HACCOURT ET HEURE-LE-ROMAIN.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 14 juin 1858, sous le n° 1737 du répertoire particulier, le sieur Désiré Tassin, de Liège, a demandé la concession de mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de trois cent soixante-quatorze hectares soixante-six ares, dépendans des communes de Hermalle-sous-Argenteau, Haccourt et Heure-le-Romain, et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

A L'EST,

Partant de la jonction du chemin nommé Vivreuse-Voie avec le grand chemin de Vivegnis à Haccourt; en suivant ce dernier chemin jusqu'à la rencontre de celui de Hallembaye à Haccourt, que l'on suit également jusqu'à la ruelle Hellin.

AU NORD,

Par la ruelle Hellin jusqu'à la rencontre du sentier dit Passay des Bottys conduisant à la voie Henot.

A L'OUEST,

Prenant alors ce sentier et le continuant vers le Sud en traversant la voie Henot et le ruisseau du moulin d'Heure-le-Romain jusqu'à la rencontre du chemin d'Heure-le-Romain à Beaurieux; puis, par ce dernier chemin jusqu'à la ferme Lecomte, située à Beaurieux.

AU SUD,

Par le chemin qui conduit à ladite ferme au sentier du Sacrement; suivant ensuite ce sentier jusqu'au chemin nommé Vivreuse-Voie; prenant alors le chemin de Vivegnis à Haccourt, point de départ.

Le pétitionnaire offre au propriétaire de la surface, 60 centimes par hectare et s'engage à se conformer à ce qui sera fixé par le conseil des mines.

LA DEPUTATION PERMANENTE
DU
CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE,

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1857,

ARRÊTE :

1° Les collèges des bourgmestres et échevins de Liège, Hermalle-sous-Argenteau, Haccourt et Heure-le-Romain, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 19 juin 1858.

Présens : MM. Baron Vandenstein, gouverneur-président, Delfosse, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F. N. J. WARZÉE.

AVIS INTÉRESSANT.

Le 7 Juillet 1858,

Définitivement et irrévocablement, aura lieu à Vienne, sous la surveillance du Gouvernement, le tirage

DE LA VENTE PAR ACTIONS

DU

Riche Domaine Seigneurial N. 116,

PRÈS DE ZNAIM, AVEC TOUTES DÉPENDANCES,

DE LA

Belle Campagne Lichtenberg N. 97,

EN AVANT DE VIENNE,

DE DEUX GRANDS ET SUPERBES JARDINS,

Taxés juridiquement à UN MILLION 815,250 florins valeur de Vienne,

ET

DE LA GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY N. 3,

en MORAVIE, avec Jardin, Maison, Champs, Prés, Forêt, etc., d'une valeur de fl. 200,081 35,

V. de V.

Les 25,586 gains accessoires en argent, consistent en florins 20,000, 10,000, 9,000, 8,000, 7,000, 6,000, 5,500, 4,600, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE : 20 FRANCS.

Pour frs. 120, sept actions dont 1 rouge; pour 200 francs, 15 actions dont 2 rouges; et pour 300 frs, 20 actions dont trois rouges. Le moindre gain, sur d'une action rouge, est de 5 florins V. de V., mais elles jouissent de l'avantage essentiel de participer à un tirage spécial de 2,200 primes, dont la principale est la GRANDE TERRE FRANCHE DE RIBNY; et la moindre de 10 fls. V. de Vienne.

Le paiement peut se faire en remises sur notre ville, Paris, Bruxelles, etc., ou contre notre mandat après réception des actions; en s'adressant directement à la maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit, franc de port, les actions, prospectus français, ainsi qu'à son temps le bulletin officiel de tous les numéros gagnans.

Ecrire sans affranchir.

J.-N. TRIER et Comp.,

Banquiers et receveurs généraux à Francfort-sur-Mein.

ROYAUME DE BELGIQUE.

PROVINCE DE LIÈGE.

ACHAT DE CHEVAUX
DE TRAIT

POUR LA REMONTE DE L'ARTILLERIE.

Le gouverneur de la province de Liège porte à la connaissance du public, que la commission nommée pour acheter directement les chevaux de trait pour la remonte de l'artillerie en exécution de l'arrêté royal du 27 mars dernier, se rendra à Hannut du 25 au 27 juin courant, pour y continuer ses achats.

Les personnes qui auront des chevaux de trait à vendre, pourront se présenter dans ladite commune aux jours ci-dessus indiqués.

Les chevaux doivent avoir l'âge de quatre à six ans et la taille de 1 mètre 49 millimètres à un mètre 60 millimètres. A Liège, le 9 juin 1858.

BOURSES.

PARIS, LE 20 JUIN.

Trois p. c.	80 25	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	102 40	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	110 70	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2757 50	Dettes actives.	22
Obl. la vil. de Par.	1182 50	Id. passive.	4 5/4
Emprunt belge.	102 3/8	Emp. rom.	101 1/2
Société Générale.	—	Rente de Naples.	98 00
Banque de Belgiq.	1445	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Migueliste.	—

LONDRES, LE 19 JUIN.

3 % consolidés.	95 1/4	Différées.	8 3/4
BEIGE, 1852, c. d.	102	Passives.	5
HOLL. Dette active.	55 1/4	RUSSE.	—
PORTUG. 5 p. c.	37 1/4	BRESIL.	80
Id. 3 p. c.	25	MEXICAINS 6 p. c.	26
Esp. Emp. 1854.	25 1/8		

AMSTERDAM, LE 20 JUIN.

Holl. Dette active.	101 5/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 5/8	POLOGNE, L. B. 500	—
Différée.	28 1/4	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change.	25 1/4	ESPAGNE, E. Ard.	21 1/4
Obl. synd. d'am	95 1/8	Dito grd.	—
5 1/2.	79 11/16	Dettes différ. anc.	—
S. de C. des P.-B.	182 1/4	Id. nouv.	—
Id. nouvelle.	—	Id. passive.	4 5/4
RUSSE, Hope et Co	104 5/4	AUTR. Métall. 5.	102 9/16
1829, 5.	105	BRÉS. Obl. à Lond.	—
Inscr. au gr. livre	68 1/8		

ANVERS, LE 21 JUIN.

ANVERS, Det. act.	104 1/2	A PRUSSE, Em. à Berl.	114 1/4	A
Det. diff.	48 1/4	A NAPLES, Cert. Fal.	—	
Empr. de 48 mill.	101 1/2	A ET. ROM. Lev. 1852.	101 5/4	P
Id. de 30 mill.	92 1/4	A Cert. à A. 1854.	101	
HOLL. Dette active.	54			
Rente rembours.	—			
AUTRICH. Métall.	106 5/8			
Lots de fl. 100.	511			
Id. 250.	454			
Id. 500.	755			
POLON. Lots fl. 500.	115 5/4			
Id. 100.	157 1/2			
BRÉS. Em. L. 1854.	—			
ESPAGNE, Ardois.	21 1/8			
Dettes passiv. 1854.	—			
Id. Différée.	6			
DANEMARC. E. Nott.	95 1/2			
Dito à L.	74 5/4			

CHANGES.

A Amsterd. C. jours.	1 1/2 % p.
Id. 3 mois.	—
A Rotterd. C. jours.	1 1/2 % p.
Id. 3 mois.	—
A Paris, C. jours.	1/4 av.
Id. 3 mois.	7/8 0/10 p.
A Londres, C. jours.	40/4 1/2
Id. 2 mois.	40/2
A Francfort, C. jours.	55 7/8
Id. 3 mois.	55 1/2
A Bruxelles et Gand.	4/8

BRUXELLES, LE 21 JUIN.

Dettes actives 2 1/2	54 5/8	A Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 1/2	A Tapis.	108
Fin courant.	101 1/2	A Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	A Mutualité.	117 3/4
Fin courant.	92 1/2	A S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	96	A Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	850	A Act. Réunies.	102 5/4
Emp. de Paris.	1750	A Borinage.	—
S. de Comm. de c.	155	A Houyoux.	—
B. de Belgique.	142	A Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	115 1/2	A Lits de Fer.	115 et
Hauts-Fourneaux.	150	A Luxembourg.	—
Banque Foncière.	105	A Civile.	—
Idem.	99 5/4	A Herve.	—
Flénu.	—	A Ch. de Fer de Col.	998
Hornu.	—	A Ch. de B. M. et B.	126
Scléssin.	—	A Asphalt.	—
Soc. Nationale.	129	A Holl. Dette active.	54
Levant du Flénu.	—	A Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	A Autriche, Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham.	175	A Naples, C. Falcon.	95 5/4
Chemins de Fer.	—	A Espagne, Ardois.	21
Vennes.	—	A Fin courant.	—
St-Léonard.	—	A Prime un mois.	21 1/8 D. 1 P
Chatelineau.	—	A Différée de 1850.	—
Verreries.	126 1/2	A Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	A Passives.	—
Verr. de Charl.	—	A Brésil, E. de Roth.	79 1/2
L'Espérance.	—	A Rome, E. de 1854.	101 1/2

VIENNE, LE 15 JUIN.

Métalliques, 107 1/8. — Actions de la Banque, 1450 1/2.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 21 JUIN 1858.

Froment, l'hectolitre. fr. 19 21.
Seigle, idem. 15 68.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.

DE LIÈGE (station d'Ans)		DE BRUXELLES		DE GAND		DEPARTS SUPPLÉMENTAIRES.	
Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.	Matin.	Relevée.
pour Anvers et Gand 11 h. 10 m.	4 h. 55 m.	pour Liège (stat. d'Ans) 6 h. 35 m.	4 h. 5 m.	pour Liège (sta. d'Ans) 8 h.	2 h. 40 m.	De Louvain pour Bruxelles 6 h.	
Prix du transport des voyageurs Berl. Dili. char. wag.		» Anvers. 6 05	2 05	» Bruxelles. 8 10	2 40	De Bruxelles pour Louvain 6 h.	
D'Ans à Bruxelles. 8 20	6 90	» Gand. 6 05	2 05	» Anvers pr. id. 8 10	2 40	D'Anvers pr. id. 7 25	
» Anvers. 8 70	7 50	» Gand. 6 05	2 05	» Gand pr. id. 10 10	5 6	De Gand pr. id. 6 05	
» Gand. 11 15	9 45						

De Liège à Ans en omnibus, 1 fr. Prix du transport des effets des voyageurs pr 100 k.—d'Ans à Waremme, 80 c.—d'Ans à Tirmont, 1 90.—d'Ans à Louvain, 2 50.—d'Ans à Malines, 3 50.
Distance : d'Ans à Bruxelles 107,800 m., (24 lieues) parc. en 4 h. 15 m.; d'Ans à Anvers 110,800 m., (24 1/2 lieues) parc. en 4 h. 20 m.; d'Ans à Gand, 144,700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.